

SOMMAIRE

03 Édito et missions de l'ODEM Corsica 1. L'organisation institutionnelle et les infrastructures

DONNÉES 2020

06 2. La production des déchets ménagers et assimilés en 2020 09 3. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2020 4. Le contenu de la poubelle en 2020 5. Le traitement des biodéchets en 2020 6. Les programmes pédagogiques

ÉTUDES

16 7. Le coût des déchets ménagers en 2019 8. Le financement du service public des déchets ménagers en 2019

Retrouvez l'ensemble des données et études sur odem-corsica.fr



Édito

L'Observatoire des déchets ménagers de Corse (ODEM Corsica) a pour vocation de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés en Corse.

Il a été créé par le SYVADEC, qui l'administre et en assure la gestion ainsi que la mise à jour grâce à la contribution des intercommunalités et de l'ensemble des contributeurs.

L'ODEM Corsica met ainsi à la disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires publics et privés, journalistes, des données et études régionales et nationales, vérifiées et fiables, en lien avec le service public de gestion des déchets en Corse (production, traitement, coûts, financement...). Elles proviennent des informations issues de l'activité des acteurs publics dans le cadre de leurs compétences en matière de collecte et/ou de traitement des déchets. Elles sont collectées mensuellement ou annuellement et complétées par les résultats de différentes études relatives à la gestion des déchets.

L'Observatoire constitue ainsi un véritable outil de pilotage pour les intercommunalités et les acteurs publics dans la définition de leurs politiques publiques.

Les ressources de l'observatoire sont disponibles sur le site internet **odem-corsica.fr** et font l'objet d'une publication annuelle.

Cette première édition expose le bilan en

matière de déchets ménagers pour 2020, année marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Celle-ci se caractérise par une baisse du volume des déchets produits, une légère augmentation du tri, et des coûts de service qui excèdent la moyenne nationale.

La production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 6 % par rapport à 2019 pour s'établir à 226 900 t. Cela représente 677 kg par habitant. Un ralentissement qui peut s'expliquer à la fois par la crise sanitaire, et, en particulier, une saison touristique en recul, mais aussi par une prise de conscience des habitants de la nécessité de réduire leurs déchets.

Le taux de tri progresse encore, malgré un ralentissement lié à la crise sanitaire, pour atteindre 37,2 % soit 252 kg/habitant contre 36,6 % en 2019, notamment le tri des emballages (+ 18 %) et celui des biodéchets (+ 19 %). La marge de progression reste importante eu égard aux volumes de déchets valorisables encore présents dans les poubelles d'ordures ménagères.

Ces tendances et évolutions sont présentées et analysées de manière détaillée au fil des pages de l'Observatoire des déchets ménagers 2020.

Bonne lecture!

Don-Georges Gianni, président

Missions et périmètre de l'ODEM

Les missions

- Le recueil, l'analyse et la diffusion des données du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPGD) issues des activités des acteurs publics dans le cadre de leurs compétences.
- L'animation du réseau régional des contributeurs.
- La réalisation d'études permettant de comprendre les phénomènes observés à l'échelle régionale et de les mettre en perspective.
- Le programme de formation à destination des intercommunalités.

Le périmètre

L'Observatoire traite l'ensemble du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il ne traite pas les données issues du secteur professionnel. Les déchets ménagers sont définis comme étant « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage ». Ils sont de trois types :

- les ordures ménagères résiduelles : déchets produits par la vie quotidienne des ménages et déposés non triés dans la poubelle grise;
- les déchets issus d'une collecte séparée : emballages, verre, papiers, biodéchets...;
- les déchets des recycleries : déchets occasionnels amenés par les ménages à la recyclerie.

Les déchets « assimilés » aux déchets ménagers sont constitués des déchets provenant des activités économiques (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des collectivités (administrations, hôpitaux, marchés, services techniques, etc.), et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

L'organisation institutionnelle et les infrastructures

Le Service Public de Gestion des Déchets - ou SPGD - englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets ménagers, depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Il inclut notamment les activités de collecte, transport et traitement - valorisation ou élimination - des déchets.

Il s'organise à différents niveaux et autour de plusieurs acteurs.



L'organisation institutionnelle en Corse

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets élaboré par la Collectivité de Corse est décliné au niveau intercommunal par les 19 Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Corse et le SYVADEC.

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe, confie aux EPCI à fiscalité propre le « service public de gestion des déchets ». Elles peuvent choisir de déléguer tout ou partie de leur compétence.

En Corse, les 19 intercommunalités ont conservé leur compétence « collecte ». C'est-à-dire qu'elles ont en charge l'achat, l'entretien et la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri.

Les intercommunalités adhérentes ont délégué au Syndicat de valorisation des déchets ménagers de Corse (SYVADEC) la compétence « traitement ». Il assure ainsi à leur place le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Le SYVADEC réceptionne les flux collectés par les intercommunalités ou amenés par les usagers sur ses installations (recycleries, quais de transfert, centres de regroupement du tri, bioplateformes de compostage, centres de stockage), recycle les déchets triés et traite les déchets résiduels. Les intercommunalités mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Les 19 intercommunalités de Corse



45 installations publiques dans toute la Corse

La gestion des déchets ménagers mobilise 45 installations publiques dans toute la Corse, auxquelles viennent s'ajouter des installations privées sous marché public.





Les recycleries et écopoints de proximité

Il s'agit d'espaces de tri dans lesquels les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles), les produits toxiques ou polluants, les végétaux, le bois, les métaux, les piles et les lampes, les cartons, les textiles, les emballages, le papier, le verre, les cartouches d'encre, les gravats, les pneus, les huiles, les bouteilles de gaz et le tout-venant.





Les quais de transfert des ordures ménagères et les centres de regroupement du tri

Ce sont des installations qui permettent de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée des centres de traitement, afin de les acheminer par gros porteur. Cela contribue à diviser par 7 en moyenne le nombre de camions sur les routes et à réduire les émissions de CO₂.



Les bioplateformes de compostage

Elles accueillent les végétaux qui ont été déposés par les particuliers dans les recycleries et les biodéchets issus des collectes sélectives pour les transformer en compost, après broyage et mise en andains. Ils sont ainsi détournés de l'enfouissement tout en étant recyclés localement.



Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Elles sont conçues pour recevoir les déchets résiduels (ceux de la poubelle grise) qui seront enfouis sans risque de pollution pour l'environnement. Le site comporte un ou plusieurs casiers dotés d'un système d'étanchéité complexe (passif et actif). Ces casiers sont équipés d'un réseau de drainage des eaux et de captage du biogaz, et de systèmes de traitement des eaux et du biogaz.

Les infrastructures publiques de gestion des déchets ménagers et assimilés





Les infrastructures privées sous marché public

Quais de transfert, centres de regroupement, centres de tri

- Quai de transfert Environnement Services Ajaccio
- Quai de transfert AM Environnement Biguglia
- Quai de transfert SLTP Ajaccio
- Centre de regroupement et centre de tri AM Environnement Biguglia
- Centre de regroupement et centre de tri Environnement Services Mezzavia
- Centre de regroupement et centre de tri STOC Prunelli-di-Fium'Orbu
- Centre de tri Environnement Services Borgo
- Centre de regroupement CICO Carrière Lucciana
- Centre de regroupement Balagne Recyclage Calvi
- Centre de regroupement Francisci Environnement Aghione
- Centre de regroupement Giraschi Environnement Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Corse Eurodéchets Mezzavia
- Centre de regroupement Transports Agostini Porto-Vecchio
- Centre de regroupement Chimirec Corsica Penta di Casinca

Plateformes de compostage, sites de traitement

- Plateforme de compostage SLTP Ajaccio
- Plateforme de compostage SLTP Cargèse
- Plateforme de compostage Balagne Recyclage Calvi
- Plateforme de compostage Agostini Porto-Vecchio
- Plateforme de compostage CMO Industrie Cervione
- Site de traitement des gravats Environnement Services Borgo
- Site de traitement CICO Carrière Lucciana
- Site de traitement Balagne Recyclage Calvi
- Site de traitement Francisci Environnement et Malagoli Aghione
- Site de traitement Lanfranchi Environnement Viggianello
- Site de traitement Corse Concassage Recyclage Mezzavia

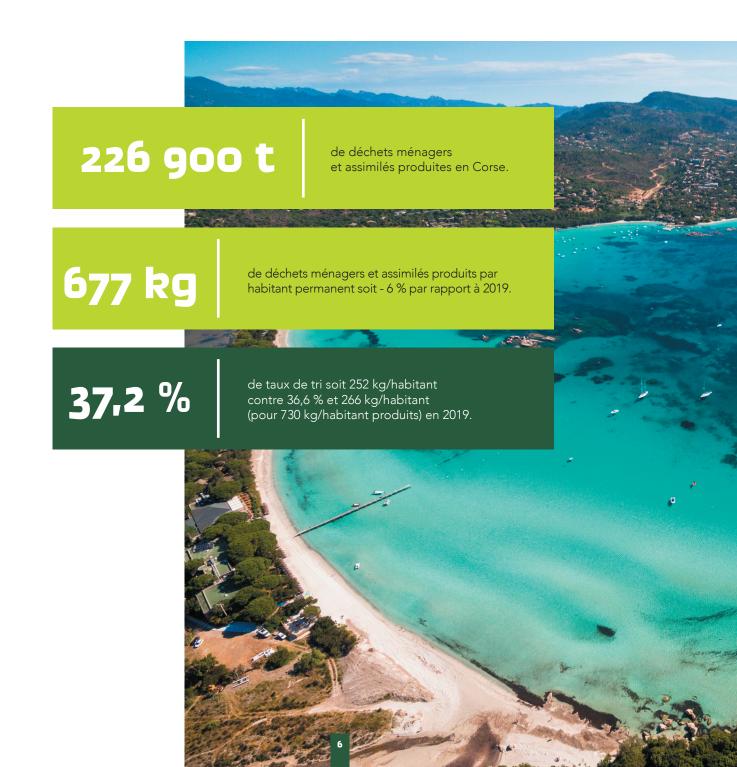
ISDND

- STOC Prunelli-di-Fium'Orbu
- Lanfranchi Environnement Viggianello

La production des déchets ménagers et assimilés en 2020

Les déchets ménagers et assimilés ou DMA sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent :

- les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats);
- les déchets produits par les petites entreprises ou administrations et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés »).



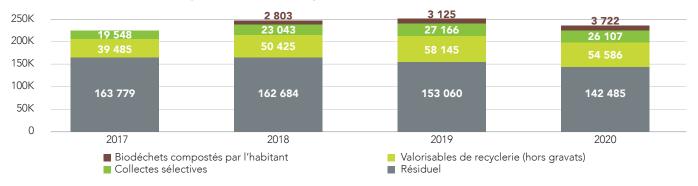
Une production globale en baisse

En 2020, la Corse a produit 226 900 t de DMA, soit une baisse de 6 % par rapport à 2019. Cela représente une réduction de 14 595 t des déchets traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

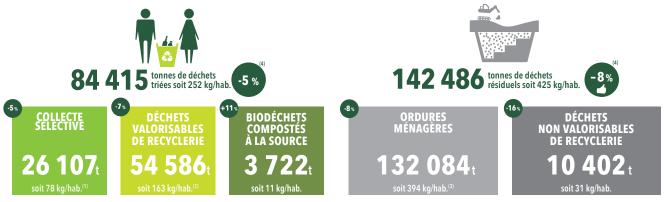
On peut y voir les conséquences de la crise sanitaire : périodes de confinement; ralentissement de l'activité économique;

saison touristique globalement en retrait. Néanmoins, dans le même temps, la population a continué d'augmenter. Ainsi, cette baisse des tonnages produits pourrait aussi être interprétée comme la prise de conscience par les Corses de la nécessité de réduire leurs déchets.

Évolution des déchets ménagers et assimilés depuis 2017 (en tonnes)



Répartition des déchets triés et des déchets résiduels



 $(1) \ Donn\'ees\ nationales: 82\ kg/hab. (2)\ Donn\'ees\ nationales: 163\ kg/hab. avec les\ non\ valorisables. (3)\ Donn\'ees\ nationales: 254\ kg/hab. (4)\ Sur\ un\ an.$

Une production par habitant encore supérieure à la moyenne nationale

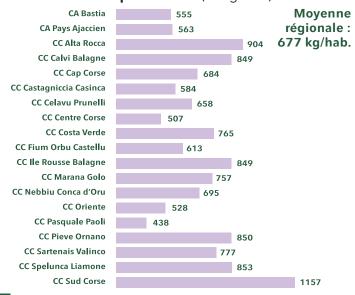
En 2020, chaque Corse a généré 677 kg/habitant de déchets municipaux, contre 730 kg/habitant en 2019, soit une baisse de 6 %.

Toutefois, c'est encore 29 % de déchets de plus que la moyenne nationale, établie à 525 kg/habitant/an (source ADEME - Données 2017).

Cette différence, qui s'est réduite par rapport à 2019, s'explique par l'incidence du tourisme.

Les intercommunalités produisant le plus de déchets sont celles qui sont les plus impactées par l'activité touristique. Les ordures ménagères résiduelles diminuent mais leur part reste élevée.

Ratio de collecte par habitant (en kg/hab.)



Une progression constante du tri

En 2020, le taux de tri s'établit à 37,2 % contre 36,62 % en 2019. Les tonnages de collectes sélectives diminuent globalement de 4 %.

Toutefois, grâce à l'extension des consignes de tri depuis août 2018, le tri des emballages progresse encore de 18 %. Les déchets valorisables de recyclerie baissent eux de 6 %.

Les biodéchets compostés à la source augmentent de 19 %.

Consultez les données mensuelles de votre collectivité sur odem-corsica.fr

Le taux de tri par intercommunalité varie de 26 % à 51 %.

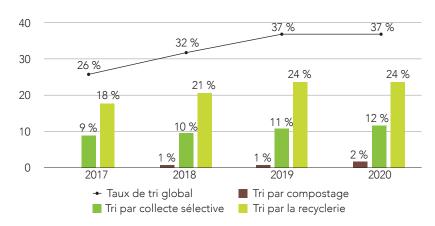
La part des valorisables de recyclerie et textiles varie de 14 % à 29 % des DMA, avec une moyenne de 23 %.

Les collectes sélectives représentent 8 % à 22 % des DMA, avec une moyenne de 13 %.

Les biodéchets compostés représentent 1 % à 4 % des DMA, avec une moyenne de 2 %.

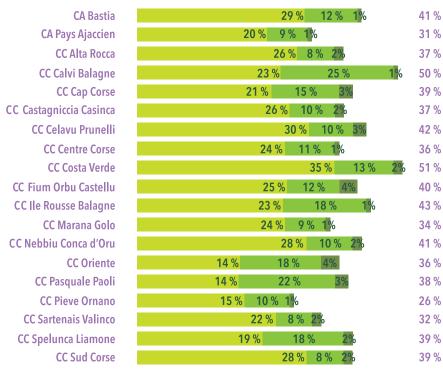


Évolution du taux de tri depuis 2017



Taux de tri par intercommunalité 2020

Moyenne régionale : 37 %



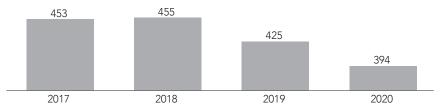
En raison des arrondis, la somme des 3 données peut différer, à l'unité, près du nombre total indiqué.



Une part d'ordures ménagères élévée

Les ordures ménagères résiduelles diminuent, mais leur part reste élevée : 394 kg/habitant/an contre 254 kg/habitant/an en moyenne nationale (source ADEME - Données 2017). Cela représente 58 % du volume des déchets produits en 2020, soit la même proportion qu'en 2019.

Évolution des ordures ménagères résiduelles depuis 2017 (en kg./hab./an)



Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2020

Les déchets triés produits en Corse sont traités par valorisation organique (compostage), valorisation matière (réemploi ou recyclage) et valorisation énergétique en combustibles solides de récupération (CSR).

Ceux qui ne sont pas triés sont stockés dans des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND). En 2020, 14 000 tonnes de balles de déchets résiduels réalisées pendant le blocage de l'installation de Viggianello ont été traitées en valorisation énergétique dans des incinérateurs du Sud de la France : les UVE de Fos-sur-Mer, Vedène et Nice.



42 % des déchets produits valorisés

En Corse, 20 filières de recyclage au service des particuliers permettent de traiter les déchets.

Les déchets triés par les habitants

Ils sont massifiés et conditionnés sur les différentes plateformes techniques en Corse puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales.

Les déchets sont alors recyclés :

- soit directement : le déchet est intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre, le carton ou le papier;
- soit après une phase de préparation : le déchet est trié ou démantelé pour en extraire chaque matière recyclable, qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les emballages, les meubles, l'électroménager, les textiles...

Les gravats et les végétaux sont eux recyclés localement. Les premiers sont concassés pour être réutilisés dans les activités de travaux publics. Les seconds sont transformés en compost au sein des plateformes de compostage locales.

25% Réemploi Organique Recyclage Valorisation énergétique en CSR Valorisation énergétique en UVE Enfouissement CSR: Combustibles Solides de Récupération

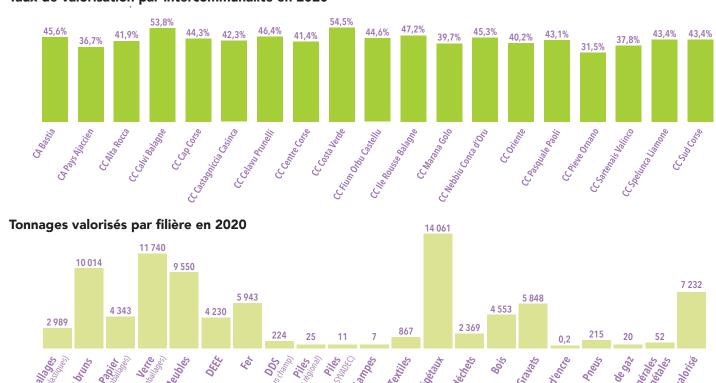
CSR : Combustibles Solides de Récupération UVE : Unités de Valorisation Énergétique

Les déchets non triés

En Corse, le traitement des déchets dits « résiduels », c'est-àdire les déchets de la poubelle grise ou ordures ménagères, s'effectue par stockage dans des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), seule solution autorisée

par le plan régional. En 2020, 58 % des déchets résiduels ont été stockés en ISDND. 6 % ont aussi été traités exceptionnellement en unités de valorisation énergétique (les balles de déchets résultant du blocage de l'ISDND de Viggianello).

Taux de valorisation par intercommunalité en 2020



Le contenu de la poubelle en 2020

En Corse, le SYVADEC réalise depuis 2010 deux campagnes annuelles de caractérisation avec pour objectif:

- d'établir la composition qualitative et quantitative des déchets résiduels et en suivre l'évolution;
- d'évaluer l'efficacité des politiques déployées (prévention, collecte, nouvelles filières);
- de déterminer la part des déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention, de collectes séparatives ou de recyclage.

Une composition des ordures ménagères stable

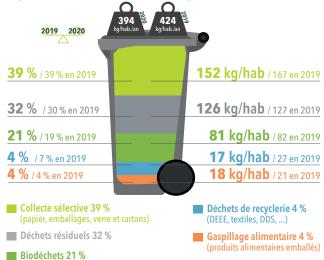
La campagne 2020 montre qu'il reste encore un potentiel important de déchets à trier et valoriser dans la poubelle grise :

- les biodéchets et le gaspillage alimentaire représentent encore 25 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) soit 99 kg/habitant/an;
- le tri (emballages, verre, papier, cartons) représente encore 39 % des OMR soit 152 kg/habitant/an;
- en revanche les déchets valorisables de recyclerie (petit électroménager, textiles, déchets spéciaux) ne représentent plus que 4 % des OMR soit 16 kg/habitant/an.

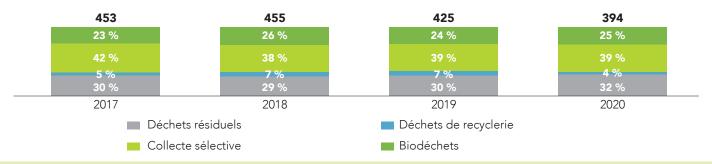
Au total, 68 % de notre poubelle, soit 89 400 tonnes d'ordures ménagères à l'échelle de la région Corse, pourrait être valorisée de différentes manières.

Composition des ordures ménagères

(déchets alimentaires)



Évolution de la composition des ordures ménagères en Corse (en kg./hab. Insee/an)



Méthode et périmètre de l'étude

Les caractérisations sont réalisées via la méthode du MODECOM (Mode de Caractérisation des Ordures Ménagères). Développée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), elle sert à déterminer la composition des déchets collectés par le service public sur une aire géographique définie. Au niveau national, le MODECOM a été réalisé en 1993, 2007 et 2017.

Les caractérisations des ordures ménagères sont établies à partir des 7 territoires étudiés : les communautés

d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, et les communautés de communes de Centre Corse, Sartenais-Valinco, Sud-Corse, Calvi-Balagne et Ile-Rousse Balagne. Les données sont ensuite extrapolées aux tonnages de toute la Corse.

L'étude tient compte de la typologie des secteurs : urbain et commercial pour 67 % du territoire, rural et touristique pour 33 %. Elle porte à la fois sur la haute et la basse saison pour intégrer l'impact touristique.



Tri : Des avancées mais beaucoup reste à faire

En Corse, on trie:

2 emballages sur 10

3 papiers sur 10

6 bouteilles sur 10

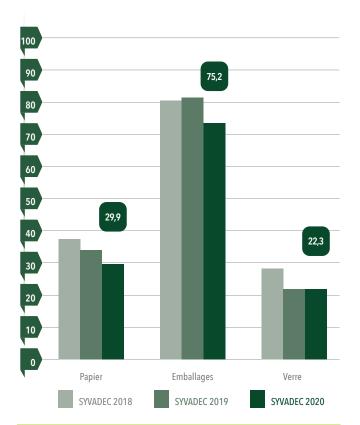
Une amélioration constante

On observe globalement une diminution de la présence d'emballages, de papier et de verre dans les ordures ménagères résiduelles du SYVADEC depuis 2018.

Ils représentent toutefois encore 32,4 % de celles-ci, soit 127,4 kg/habitant/an, dont :

- papiers: 7,6 %, soit 29,9 kg/habitant/an;
- emballages ménagers (y compris extension des consignes de tri): 19,1 %, soit 75,2 kg/habitant/an;
- verre: 5,7 %, soit 22,3 kg/habitant/an.

Évolution des papiers, emballages et du verre présents dans les ordures ménagères résiduelles entre 2018 et 2020 (en kg./hab./an)



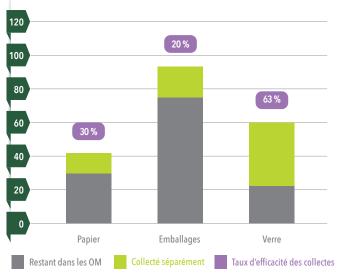
Les cartons bruns

Pour les cartons bruns, le gisement collecté séparément contient les collectes de cartons effectuées par les collectivités (environ 70 % des tonnages) et les cartons collectés en recyclerie (environ 30 % des tonnages). Il représente encore 6,2 % des ordures ménagères soit 24,4 kg/habitant/an, et un taux de captage de 50 % du gisement.

Une marge de progression encore importante

Les taux de captage globaux (ce qui est trié sur la production totale de déchets triables) sont passés de 25 % en 2017 à 38 % en 2020 mais ils restent deux fois plus faibles que la moyenne nationale. La collecte du verre se situe légèrement en deçà du taux de captage constaté à l'échelle nationale (70 %). En revanche, seuls 30 % des papiers jetés sont triés, et 20 % des emballages.

Taux de captage (en kg./hab./an)



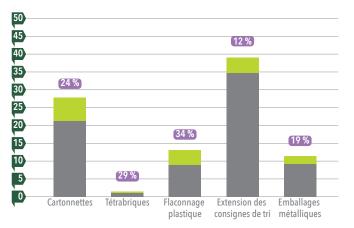
1/3 du verre, 70 % des papiers et 80 % des emballages ne sont pas triés et sont encore jetés dans les ordures ménagères.

Tri des emballages : 80 % ne sont pas triés

Les extensions des consignes de tri ne sont pas encore rentrées dans les habitudes.

Tous les emballages se trient en Corse même si les informations qui y sont portées indiquent qu'il faut les jeter avec les ordures ménagères.

Tri des emballages (en kg./hab./an)



Le traitement des biodéchets en 2020

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et, dans une moindre mesure, des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

En Corse, les biodéchets triés par les habitants sont soit collectés séparativement par les intercommunalités et compostés sur des plateformes de compostage, soit compostés directement par les habitants dans des composteurs individuels ou collectifs.



Que dit la loi?

À fin 2023, conformément aux lois LTECV (Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance) et AGEC (Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), chaque habitant devra disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets, soit via une collecte séparative, soit via le compostage de proximité.

4734

composteurs individuels distribués en 2020. Un parc régional total de 34 440 composteurs.

25

plateformes de compostage partagé installées en 2020.

Un parc régional total de 50 plateformes de compostage.

23.7 %

de la population* insulaire équipée d'une solution de compostage.

*334 938 habitants données INSEE

6 081 t

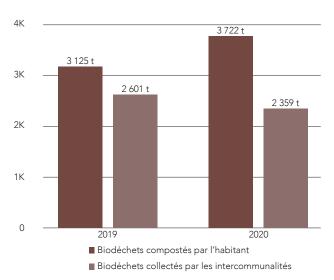
de biodéchets détournées grâce au compostage des habitants et aux collectes séparatives. En 2020, **3 722 tonnes de biodéchets ont été compostées** à domicile par les particuliers*, soit + 19,1 % par rapport à 2019. En parallèle, **2 359 tonnes ont été triées** via les collectes séparatives. Cela représente l'équivalent de 18 kg/habitant de biodéchets détournés.

Des collectes séparatives en développement

En 2020, 10 intercommunalités sur 19 collectent les biodéchets des professionnels par le biais de collectes sélectives : les communautés d'agglomération de Bastia et du Pays Ajaccien, les communautés de communes de Marana Golo, Castagniccia Casinca, Costa Verde, Sartenais Valinco Taravo, Spelunca Liamone, Centre Corse, Calvi-Balagne et d'Ile-Rousse Balagne.

5 d'entre elles ont étendu cette collecte aux particuliers sur une partie de leur territoire. Cela représente 2 359 t de biodéchets détournées.

Les biodéchets détournés en Corse en 2020 (en tonnes)



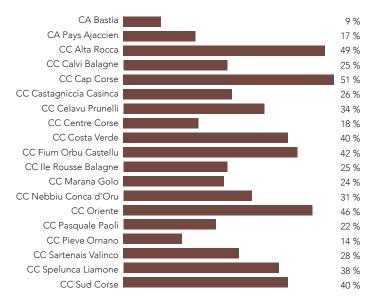
Un essor du compostage de proximité

Des solutions de compostage adaptées à chaque type d'habitat sont déployées pour permettre aux particuliers de composter leurs biodéchets :

- le composteur de jardin, destiné aux maisons;
- le composteur de balcon (ou lombricomposteur), destiné aux appartements;
- les plateformes de compostage partagé installées en pied d'immeuble, dans les zones urbaines, ou en cœur de village, accessibles à tous les riverains.

Fin 2020, le parc régional était constitué de 34 440 composteurs et lombricomposteurs et 50 plateformes de compostage partagé.

Part de la population par intercommunalité dotée d'une solution de compostage (en %)



*Méthode de calcul du poids de biodéchets détournés à la source

• Tonnage de biodéchets détourné par les composteurs individuels (de jardin ou lombricomposteur)

= nombre de composteurs distribués

x nombre moyen régional de personnes par foyer (2,2 source INSEE)

x poids moyen détourné par habitant.

• Tonnage détourné par les composteurs partagés

= nombre de composteurs partagés installés

x nombre de foyers desservis par l'installation (34)
 x nombre moyen de personnes par foyer

x poids moyen détourné par habitant.

Données utilisées

Quantité de biodéchets détournée par habitant et par an selon le type de composteur :

- composteur individuel : 51 kg/habitant (source : foyers témoins SYVADEC)
- lombricomposteur : 25 kg/habitant (estimation basse)
- composteur partagé : 40 kg/habitant (source : enquête terrain SYVADEC)

Les programmes pédagogiques

Lancé en 2016, le programme EcoScola s'adresse à toutes les écoles de Corse. Il vise à sensibiliser les plus jeunes aux gestes de tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire.

Les établissements sont accompagnés à travers des actions menées tout au long de l'année scolaire puis labellisés. Un suivi est ensuite assuré pour pérenniser la démarche.

Le dispositif inclut également les cantines et s'est élargi en 2019 aux collèges et aux lycées avec les dispositifs EcoCulleghju et EcoLiceu.

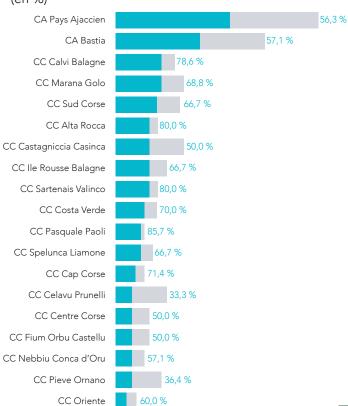
Les écoles maternelles et élémentaires





En 2020, 62,4 % des écoles maternelles et élémentaires corses étaient labellisées, soit 158 écoles au total sur les 260 que compte l'île. Cela représente 16 075 enfants sensibilisés.

Avancement de la labellisation par intercommunalité (en %)



Les collèges et lycées







Pour la première année du programme (2019-2020), 7 établissements de l'enseignement secondaire ont été accompagnés, soit 3 653 adolescents sensibilisés.

2 lycées

Les cantines scolaires

86 cantines

Depuis 2016, 86 cantines ont été accompagnées et sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Le coût des déchets ménagers en 2019

En décembre 2020, l'Agence de la transition écologique (ADEME) a publié sa restitution de l'enquête annuelle régionale sur le coût du service public des déchets ménagers. Les données présentées sont issues de la matrice des coûts 2019. Il s'agit d'un cadre national unique d'analyse et de présentation des coûts du service public des déchets permettant d'étudier et d'analyser le coût de gestion des déchets.

Elle constitue aujourd'hui la référence en termes de modèle de présentation des coûts de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets. Ceux-ci y sont calculés pour l'ensemble des flux de déchets gérés par la collectivité et par flux. Ils sont exprimés en euros, en euros par habitant et en euros par tonne collectée.

Un coût supérieur à la moyenne nationale



241 € HT / hab.

En Corse, le coût du service public de gestion des déchets ménagers par habitant (241 €/habitant) est supérieur à la moyenne nationale (93 €/habitant).

Plusieurs facteurs expliquent cette différence :

- la quantité de déchets (déchets ménagers assimilés et ordures ménagères) : globalement, elle n'est pas supérieure à la moyenne des collectivités en secteur touristique mais la part des ordures ménagères est plus importante (58 % des déchets municipaux);
- les performances de tri : lorsque les quantités collectées sont faibles, les coûts à la tonne sont élevés;
- les nouvelles collectes déployées pour augmenter les performances de tri (carton, biodéchets, encombrants) génèrent des coûts conséquents : 37 €/habitant, soit 15 % du coût total;
- le nombre de flux en porte-à-porte et les fréquences de collectes élevés ; le référentiel national met en effet en évidence la corrélation entre le coût de collecte et le nombre de collectes au porte-à-porte ;
- la géographie : l'insularité, la topographie (région montagneuse) et le réseau routier;
- la production liée au tourisme, qui nécessite des moyens techniques et humains adaptés au pic estival.

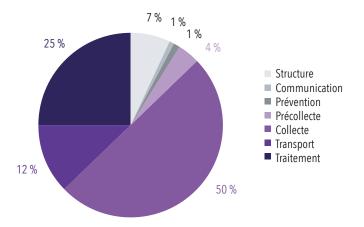
La part de la collecte, qui représente en Corse la moitié des charges, est supérieure à la moyenne nationale (37 %). En Corse, toutes les collectivités ont développé le porte-àporte sur un ou plusieurs flux (avec un certain nombre de ces collectes dédiées aux professionnels) et les fréquences de collecte sont élevées.

La part du coût de transport (gestion des quais de transfert et transport jusqu'aux centres de traitement) est plus élevée (12 %) que la moyenne nationale (8 %). Cela s'explique par la géographie et par la fermeture anticipée du site d'enfouissement de la plaine orientale chaque année à partir du mois d'août, qui nécessite de transporter les ordures ménagères résiduelles de la Haute-Corse vers le site public d'enfouissement de Viggianello.

En revanche, la part des coûts de traitement est nettement inférieure à la moyenne nationale (25 % contre 40 % au national).

À noter : le coût du traitement à la tonne d'ordures ménagères résiduelles s'élève à 99 € en Corse en 2019 contre 115 € au niveau national. Toutefois, la quantité importante d'ordures ménagères (425 kg/habitant contre 255 kg/habitant en moyenne) engendre un coût ramené à l'habitant permanent supérieur à la moyenne nationale.

Répartition des charges par étape technique





Ordures ménagères : des surcoûts de collecte et de transport

135 €/hab.

329 €/t

L'écart par rapport aux coûts moyens nationaux s'explique principalement par les coûts de collecte (+50 € par tonne) et les coûts de transport (+28 € par tonne).

À l'inverse, les coûts de traitement sont inférieurs au ratio national (-16 € par tonne).



Tri : des coûts impactés par le schéma de collecte et l'insularité

31 €/hab.

275 €/t

Les coûts pour le papier se situent dans la moyenne nationale. Pour les emballages, l'écart par rapport aux coûts moyens nationaux est dû aux collectes réalisées majoritairement en porte-à-porte, aux quantités collectées, qui ont beaucoup progressé mais qui restent en deçà de la moyenne nationale, ainsi qu'aux coûts de transport et tri importants dus à l'absence de centre de tri en Corse.

Pour le verre, les coûts sont supérieurs aux ratios nationaux du fait des collectes en porte-à-porte, notamment celles auprès des professionnels.



Recycleries : des coûts dans la moyenne nationale

32 €/hab.

(coût aidé*)

En Corse, le coût par habitant est légèrement inférieur au niveau national de 36 €/habitant.



Biodéchets : des coûts élevés

15 €/hab. 686 €/t

Les coûts de collecte des biodéchets sont importants et liés aux faibles quantités collectées et au mode de collecte en porte-à-

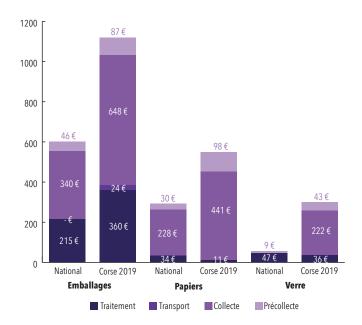
Par ailleurs, le caractère fermentescible des biodéchets implique d'utiliser des bennes spécifiques étanches et de les transporter rapidement vers les sites de traitement même si elles ne sont pas pleines. Cela engendre des surcoûts de transport.

*coût des étapes techniques + coûts des charges fonctionnelles - recettes perçues (subventions, soutiens et ventes)

Ordures ménagères : coût des étapes **techniques** (en € HT/tonne)



Tri : coût des étapes techniques (en € HT/tonne)



Recycleries : coût des étapes **techniques** (en € HT/tonne)



Biodéchets : coût des étapes **techniques** (en € HT/tonne)



Le financement du service public des déchets ménagers en 2019

Le service public de gestion et de prévention des déchets est financé par des taxes spécifiques. Certaines collectivités ont opté pour la TEOM, d'autres la REOM ou la mise en place de la Redevance Spéciale pour les professionnels. L'enquête réalisée par le SYVADEC en 2020 détaille ces différents modes de financement.



3 modes de financement du service des déchets

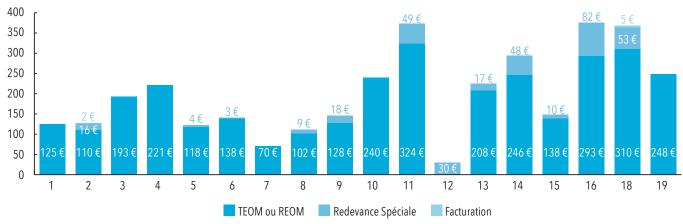
En Corse, on retrouve les 3 modes de financement possibles du service public de prévention et de gestion des déchets :

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 17 collectivités représentant 309 526 habitants ;
- redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : 1 collectivité représentant 6 231 habitants ;
- budget général : 1 collectivité représentant 8 467 habitants.

Par ailleurs, 12 collectivités sur 18 (hors REOM) ont mis en place une redevance spéciale pour les professionnels.

Le montant du financement perçu auprès des usagers est très variable entre collectivités : il varie de 30 €/habitant à 374 €/habitant permanent, avec pour la TEOM ou la REOM uniquement, des écarts de 0 à 324 €/habitant permanent.

Financement du service 2019 en €/hab. et par source de financement



Afin de respecter la confidentialité des données financières, cette étude identifie les intercommunalités par un numéro unique, de 1 à 19, attribué de manière aléatoire.

La fiscalité ne couvre pas le coût du service

En 2019, pour l'ensemble du territoire de la Corse, le coût de la gestion des déchets s'élève à 82 millions d'euros, soit 252 € par habitant.

Ces dépenses sont financées par :

- la fiscalité, à hauteur 65 millions d'euros, soit 199 € par habitant (79 %);
- le budget général des communautés de communes et communautés d'agglomération, à hauteur de 17 millions d'euros soit 53 € par habitant (21%).

Le niveau de financement moyen par la fiscalité masque des écarts importants entre collectivités : de 11 % à 107 %.

À titre indicatif, le niveau de financement au niveau national est de 105 % (référentiel ADEME 2016).

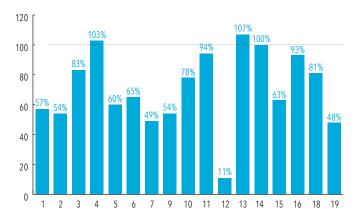
Une hausse du produit de la TEOM

En 2 ans, entre 2017 et 2019, le produit de la TEOM a augmenté en Corse en moyenne de 7 % : 4,3 % du fait de l'augmentation des bases et 2,7 % du fait de l'augmentation des taux.

Cette évolution est liée à l'augmentation annuelle des bases foncières (effet base) et à l'augmentation des taux si la collectivité applique une augmentation du taux (effet taux). Les bases foncières sont revalorisées chaque année via un coefficient d'actualisation forfaitaire voté en loi de finances : en 2019, l'augmentation a été de 2,2 %. Cela signifie qu'avec des taux constants, le produit de la TEOM a augmenté mécaniquement au minimum de 2,2 %.

Entre 2017 et 2019, le coût du service public de prévention et de gestion des déchets a augmenté de 11 % (10,2 % entre 2017 et 2018 et 0,5 % entre 2018 et 2019). Le coût a augmenté plus que les bases et l'augmentation des bases n'a donc pas suffi à maintenir le taux de financement.

Niveau de financement par la fiscalité



Une forte disparité de la redevance spéciale

12 collectivités sur 18 ont institué la redevance spéciale pour un montant moyen de 24 € par habitant permanent.

Ce montant est à mettre en relation avec le coût des services dédiés aux professionnels (collecte du verre, biodéchets, carton...), qui représente 32 € par habitant en moyenne. Il faut y rajouter les tournées de ramassage des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective des emballages et du papier.

D'une collectivité à l'autre, on note une forte disparité des montants facturés : de $3 \in a$ 82 $\in a$ par habitant.

Montant moyen de la redevance spéciale (en €/hab. permanent)



Impacts socio-économiques du Service Public de Gestion des Déchets en 2019

93 % d'emplois locaux non délocalisables

Le SPGD a généré 1 446 emplois directs et indirects dont 93 % en Corse, soit 1 % des actifs.

86 % des emplois sont des emplois techniques, dont la grande majorité est consacrée à la collecte (67 %).

64 % d'emploi public

928 ETP sont des emplois publics soit 64 % des ETP et 518 sont des emplois du secteur privé.

48 % des emplois sont destinés au flux résiduel (ordures ménagères et tout-venant).

Les ordures ménagères génèrent certes le plus d'emplois mais à tonnage égal, les flux de tri sont ceux qui créent le plus d'emplois. Ainsi, le tri génère près de 20 emplois pour 1 000 t de déchets gérés contre 4 pour les résiduels.



Le poids économique du SPGD a été évalué par la part de sa valeur ajoutée dans la valeur ajoutée régionale. La valeur ajoutée totale est de 70 millions d'euros, soit 0,8 % de la valeur ajoutée observée en Corse en 2018. Par extension, le PIB étant égal à la somme des valeurs ajoutées des différents secteurs institutionnels, le SPGD représente près de 0,8 % du PIB Corse.

